



# Règlement

## Concours boîtes à livre SNCB

Février – Novembre 2020

Concours pour  
réaliser un design

50 gares partout  
en Belgique



**Règlement du concours : “Boite à Livre SNCB” 2019-2020**

1.	Objet et champ d’application.....	3
2.	Organisateur.....	3
3.	Participants.....	3
4.	Modalités de participation .....	3
5.	Déroulement du concours.....	3
6.	Prix.....	4
7.	Responsabilités.....	4
8.	Respect de la vie privée.....	4
9.	Droits de propriété .....	5
10.	Droits intellectuels.....	5
11.	Droit applicable et juridiction compétente .....	5
12.	Personne de contact pour la SNCB.....	5

## **1. Objet et champ d'application**

Le présent règlement est applicable au concours « Boite à Livres SNCB » organisé par l'Organisateur, défini ci-après.

L'inscription et la participation au concours impliquent l'acceptation sans réserve du présent règlement par le participant. L'Organisateur se réserve le droit de refuser l'attribution d'un prix sans compensation ou de décider de l'exclusion d'un/de plusieurs participants du concours en cas de non-respect du présent règlement. Ainsi, le non-respect du règlement par un participant pourra entraîner la disqualification de toute son équipe.

Si l'une des dispositions du présent règlement devait être déclarée nulle ou inapplicable, les autres dispositions resteront en vigueur.

## **2. Organisateur**

L'organisateur du concours « Boite à Livres SNCB » (ci-après dénommé « l'Organisateur ») est la SNCB, société anonyme de droit public, ayant son siège social Rue de France 56 à 1060 Bruxelles et inscrite au registre de la BCE sous le numéro 0203.430.576.

## **3. Participants**

Selon l'ordre des inscriptions, le concours opposera un maximum de 15 équipes de 1 à 5 personnes, constituées d'étudiants inscrits dans une école supérieure ou universitaire belge. Les participants devront être en mesure de prouver leur statut d'étudiant en présentant sur demande leur carte d'étudiant ou une preuve d'inscription à l'université ou dans une haute école.

## **4. Modalités de participation**

4.1. L'inscription au concours « Boite à Livre SNCB » se fait exclusivement via le formulaire d'inscription en ligne. Les inscriptions seront ouvertes jusqu'à ce que le maximum de 15 équipes inscrites soit atteint.

4.2 Les inscriptions seront confirmées par e-mail.

## **5. Déroulement du concours**

5.1. Le concours se déroule du 5 février au 15 novembre 2020 (minuit).

5.2. La fiche technique du concours est disponible sur le site. Les équipes devront notamment obligatoirement réutiliser des pièces de matériel SNCB, dans une logique d'upcycling.

5.3. Dans ce cadre, si la situation sanitaire le permet, une visite de l'atelier SNCB de Malines (à côté de la gare) sera proposée au mois de septembre aux participants du concours. Les informations seront communiquées aux participants sélectionnés au plus tard début septembre. Les billets de train pour la visite à Malines seront fournis par la SNCB.

5.4. Chaque équipe réalisera un prototype de sa proposition de boite à livres (en taille réelle) ainsi qu'un plan détaillé. Une présentation du prototype incluant un plan et une galerie photos (vision complète du prototype) devra être envoyée par mail ([boeken-livres@belgiantrain.be](mailto:boeken-livres@belgiantrain.be)) au format pdf. Aucun autre format ne sera accepté. La date butoir est le 15 novembre 2020 à minuit.

5.5. L'équipe présentera en même temps le titre qu'elle propose, pouvant être utilisé dans un univers bilingue néerlandophone/francophone mais également dans un univers exclusivement francophone ou néerlandophone.

5.6. Un jury de professionnels désignera 3 prototypes pour la finale du concours. Ce jury sera composé d'architectes et collaborateurs des Chemins de fer et des représentants de la société civile. Le jury basera son choix sur 2 points d'importance égale : (1) l'esthétique de la proposition et la valorisation de l'identité SNCB, (2) le caractère adapté au contexte d'utilisation (facilité

- d'utilisation, robustesse apparente). Le jury tiendra compte des aspects suivants : créativité, upcycling, faisabilité, durabilité et conformité aux normes légales.
- 5.7. La collecte des trois prototypes sélectionnés par le jury sera organisée par la SNCB. Les équipes pourront déposer leur prototype dans une gare de la SNCB de leur préférence, sur rendez-vous.
  - 5.8. L'équipe gagnante sera sélectionnée par le grand public parmi les 3 sélections du jury, via le site SNCB et les réseaux sociaux.
  - 5.9. Les participants peuvent se voir octroyer une aide financière pour la réalisation de leur prototype. Les dépenses effectuées dans le cadre du concours et dûment justifiées par des pièces probantes leur seront remboursées jusqu'à maximum 250€ par équipe, en fin de concours, à condition que les Participants aient respecté les échéances. L'Organisateur se réserve le droit de ne pas rembourser les dépenses qui n'attestent pas d'un lien évident avec le concours « Boîtes à Livres ». Les coûts ne seront pas remboursés aux Participants disqualifiés. La version originale des pièces probantes avec une note de justification devra être envoyée à l'adresse suivante : B-ST 3.11 Commercial Mix & Prospections, Rue de France 91, 1070 Bruxelles, au plus tard le 15 novembre 2020, le timbre postal faisant preuve de la date.

## **6. Prix**

L'Organisateur attribuera un prix à l'équipe gagnante ainsi qu'aux deux autres équipes sélectionnées par le jury.

6.1 L'Organisateur détermine souverainement quels sont les prix attribués. Il ne donne aucune garantie relative à ceux-ci.

6.2 Des conditions particulières relatives aux prix pourront encore être communiquées lors de la remise de ceux-ci.

## **7. Responsabilités**

7.1 Sauf en cas de dol ou de faute lourde, l'Organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de dommage – matériel ou immatériel, direct ou indirect – quelconque résultant de la participation au présent concours, de l'attribution et de l'utilisation des prix.

7.2 L'Organisateur n'est pas responsable des défauts que les prix pourraient contenir, ni de l'impossibilité de livrer un prix si le participant a fourni des coordonnées insuffisantes, incomplètes ou incorrectes lors de son inscription.

7.3 Si l'Organisateur est contraint ou juge nécessaire, pour quelque raison que ce soit, de suspendre, d'annuler ou d'arrêter anticipativement le concours, il ne peut en être tenu responsable.

7.4 L'Organisateur ne pourra être tenu responsable des problèmes techniques rencontrés pendant le déroulement du concours (par exemple, un défaut de communication par internet, des problèmes de transmission, un défaut des serveurs), chez l'Organisateur, chez les Participants ou chez les tiers, qui conduiraient à un retard dans le déroulement du concours, à une impossibilité pour des participants de respecter les échéances ou à une perte des données d'un participant.

## **8. Respect de la vie privée**

Les données à caractère personnel collectées lors de l'inscription au concours seront utilisées dans le cadre strict du concours « Boîte à Livres ».

Si, lors de son inscription, un participant accepte que ses données soient également traitées dans le cadre d'un recrutement éventuel au sein des Chemins de fer Belges, ses données seront conservées à cette fin pour une durée de 6 mois.

Conformément à la réglementation en vigueur relative aux traitements de données à caractère personnel, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification de ses données à caractère personnel. Pour ce faire, il suffit d'en adresser la demande en précisant l'objet à l'adresse de contact mentionnée dans le présent règlement (boeken-livres@belgiantrain.be). Plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel peuvent être trouvées sur le site web de l'Organisateur : [www.belgiantrain.be/privacy](http://www.belgiantrain.be/privacy).

## **9. Droits de propriété**

Tout matériel SNCB mis à la disposition des participants reste la propriété de l'Organisateur. Toute utilisation hors du cadre du concours, copie, vente et autre exploitation, est strictement interdite sauf accord préalable et écrit de l'Organisateur.

## **10. Droits intellectuels**

10.1 En participant au concours « Boite à Livres SNCB », chaque participant autorise l'Organisateur à exploiter tous les prototypes, designs, plans, photos, présentations et noms créés dans le cadre du concours (ci-après les « Créations »), aux conditions suivantes :

- Les participants autorisent l'Organisateur, pendant la durée du concours, à reproduire et communiquer au public les Créations, par tout moyen et sur tout support, afin d'illustrer le déroulement et les résultats du concours.
- Les gagnants du concours cèdent une licence exclusive, gratuite, mondiale et irrévocable à l'Organisateur, d'utilisation, de reproduction, d'adaptation et de communication au public des Créations, par tout moyen et sur tout support, de la manière la plus large permise par la loi, en ce compris pour une exploitation commerciale. Dans ce cadre, aucun brevet, dessin, modèle et aucun droit de marque ne sera opposable à l'Organisateur.
- Les Créations ne pourront être exploitées, cédées, louées, prêtées ou réutilisées d'une quelconque manière par les Participants ou par des tiers sans l'accord préalable écrit de l'Organisateur, sauf dans le cadre strict d'une recherche scientifique ou académique et pour autant que la licence accordée à l'Organisateur conserve tous ses effets.

10.2 Les participants s'engagent à respecter les droits intellectuels de l'Organisateur et des tiers dans le cadre de leur participation au concours et déclarent disposer de tous les droits requis pour octroyer la licence décrite ci-dessus. Ils couvrent l'Organisateur contre toute réclamation et tout recours de tiers résultant de l'exploitation des Créations.

## **11. Droit applicable et juridiction compétente**

11.1 Le présent règlement est régi par le droit belge.

11.2 En cas de litige relatif au concours « Boite à Livres » ou relatif à l'application ou l'interprétation du présent règlement, les participants et l'Organisateur négocieront de bonne foi pour tenter d'aboutir à un accord à l'amiable. À défaut, les participants et l'Organisateur soumettront leur litige à la compétence exclusive des Cours et Tribunaux de Bruxelles.

## **12. Personne de contact pour la SNCB**

Le point de contact pour toute question relative au présent concours est:

Amélie De Boel - SNCB Stations Direction – 91 rue de France – 1070 Bruxelles -  
[amelie.deboel@belgiantrain.be](mailto:amelie.deboel@belgiantrain.be) - GSM 0490 13 55 74

Règlement établi à Bruxelles, le 29/01/2020 (mise à jour le 11.06.20 en raison du Covid-19)